

COMMUNE D'YVERDON-LES-BAINS

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 12 décembre 2002

Présidence : Madame Adine PERRET, Présidente

La Municipalité est au complet.

Madame la Présidente souhaite à tous une cordiale bienvenue pour cette dernière séance de l'année, salue le Syndic et les Municipaux, les Conseillères et Conseillers, les représentants de la presse, le public présent ainsi que les téléspectateurs.

1. APPEL

L'appel fait constater l'absence de :

Mesdames et Messieurs Frédérique MARTIN, Sarah SCAPERROTTA, Suzanne ROETHLISBERGER, François ARMADA, Martin BARAGANO, Patrick COSANDEY, Pierre-André MICHOUUD, Vassilis VENIZELOS, Bart WIND.

Excusés :

Mesdames et Messieurs Suzanne ROETHLISBERGER, Sarah SCAPERROTTA, François ARMADA, Vassilis VENIZELOS, Bart WIND.

Arrivés après l'appel :

Messieurs Martin BARAGANO, Pierre-André MICHOUUD.

Absents :

Madame Frédérique MARTIN et Monsieur Patrick COSANDEY.



Vous avez tous reçu notre ordre du jour. Je vous propose, au point 4, étant donné la similitude des préavis, de traiter comme prévu le préavis 29, et en même temps son complément, le préavis 33, concernant les propositions de réponses aux oppositions aux modifications du PPA no 120-005 « Rives du lac ».

Personne ne s'oppose à cette suggestion et ce nouvel ordre du jour est accepté.

2. COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE

Monsieur le Conseiller Vassilis VENIZELOS a eu le chagrin de perdre sa grand-mère. En votre nom à tous, je lui adresse nos sincères condoléances.



Datée du 12 novembre, j'ai reçu la lettre suivante :

*Madame la Présidente,
Monsieur le Syndic,
Madame et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,*

Par la présente, et après neuf ans passés au sein du Conseil communal, je vous prie de prendre note de ma démission en tant que Conseiller communal pour début 2003, En effet, je serai parmi vous à la séance du 12 décembre, pour la dernière fois.

Etant de plus en plus pris par mes obligations sportives, Président et entraîneur au sein du Judo Kwai et également Président du Panathlon Club d'Yverdon, je me vois dans l'obligation de faire ce choix. Par contre, je tiens à relever que j'ai eu beaucoup de plaisir à vous côtoyer et à faire votre connaissance, tous partis confondus. Les échanges d'idées et la possibilité de comprendre et de découvrir les méandres de la politique yverdonnoise m'ont beaucoup apporté. Pour tout cela, je vous remercie tous.

Je vous souhaite bonne chance et plaisir d'accomplir votre tâche dans les années à venir avec beaucoup d'enthousiasme.

Cordiales salutations à tous.

Vous l'avez deviné, c'est signé André ARRIGONI.

Monsieur le Conseiller ARRIGONI a siégé au Conseil communal depuis 1994, donc pendant 9 ans. Il a été particulièrement actif lors des votations, où il était régulièrement responsable du bus itinérant.

En votre nom à tous, je lui adresse nos meilleurs vœux pour la suite de sa carrière sportive.



En date du 8 novembre, je recevais la lettre suivante, de l'alliance F :

Madame la Présidente de commune,

Monsieur le Président de commune,

Nous nous permettons de vous faire parvenir une invitation à « Athena 2003 ». Il s'agit d'un Forum destiné aux femmes politiques des communes, des cantons et de la Confédération, organisé par alliance F (Alliance de sociétés féminines suisses), qui se déroulera pour la première fois du 4 au 6 avril 2003.

Il ne nous est malheureusement pas possible de rassembler les adresses de toutes les femmes politiques actives au niveau des communes. Afin que celles-ci aient connaissance de l'existence de cette manifestation, qui sera pour elles une occasion unique de créer des liens et d'échanger expériences et points de vue, nous prenons la liberté de vous demander votre collaboration. Auriez-vous l'obligeance de transmettre cette invitation aux membres féminins du législatif et de l'exécutif de votre commune et/ou de la publier dans votre bulletin d'information ?

Madame la Présidente :

Je mets cette lettre sur le coin du bureau à l'intention de celles et ceux que cela pourrait intéresser.



Je demanderai encore aux Présidents de groupe de passer vers les huissières, après la séance, pour prendre éventuellement les enveloppes des indemnités des absents.



Au point 8 de notre ordre du jour, nous entendrons :

- Une motion de Madame Delphine PERRET NAGUIB
- Une interpellation de Madame Fabienne RENAUT
- Une interpellation de Madame Claudine GIROUD

3. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Madame la Présidente :

Monsieur le Syndic, avez-vous des communications ?

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Non, Madame la Présidente.

4. PREAVIS NO 29 CONCERNANT :

1) LA MODIFICATION DU PPA N° 120-005 « RIVES DU LAC »,

2) UNE DEMANDE DE CREDIT D'INVESTISSEMENT DE 480'000 FRANCS POUR LA PARTICIPATION COMMUNALE AUX TRAVAUX DE REMISE EN ETAT DU SITE D'EXPO-PARC, NOTAMMENT A L'AMENAGEMENT D'UN PARKING EN BORDURE NORD DE L'AVENUE DE L'HIPPODROME,

3) UNE DEMANDE DE CREDIT D'ETUDE DE 160'000 FRANCS POUR LA PARTICIPATION COMMUNALE A L'ETUDE DE LA REHABILITATION EVENTUELLE DE LA STRUCTURE DU NUAGE "BLUR", ET PREAVIS NO 33 CONCERNANT LES PROPOSITIONS DE REPONSES AUX OPPOSITIONS AUX MODIFICATIONS NO 120.005 « RIVES DU LAC ».
(MADAME GLORIA CAPT, RAPPOTRICE)

Madame Gloria CAPT :

La Commission ne nous ayant pas fait la proposition, conformément à l'article 65, alinéa 2, du règlement, je lirai le rapport de la Commission.

Tout d'abord, je voudrais faire 2 corrections qui ne vous auront sans doute pas échappé. Vous aurez constaté que j'ai omis d'indiquer que le rapport portait sur le préavis no 33 également, bien que cela figure dans les conclusions.

Par ailleurs, les propositions de réponses aux oppositions ont été soumises à la Commission et je rajouterai donc une phrase au 2^{ème} paragraphe.

Lecture du rapport.

La Commission était composée de :

Mesdames et Messieurs, Gloria CAPT, Silvia GIORGIATTI SUTTERLET, Maximilien BERNHARD, Laurent GABELLA remplaçant Charles KULL, Jacques MARTIN, Jean-Marc PERNET remplaçant Charles MOUQUIN, Jean-Claude TETAZ.

Madame la Présidente :

Etant donné que les articles du préavis 29 sont contenus dans le préavis 33, je vous propose de voter directement sur le préavis 33.

Nous prenons acte du plan graphique de l'addenda. Y a-t-il des remarques ou des commentaires à son sujet ?

Cela n'est pas le cas et nous prenons aussi acte du rapport de conformité selon l'article 48 OAT. Y a-t-il des commentaires ou des questions à ce sujet ?

Ce n'est pas le cas et nous prenons le règlement de l'addenda dans le préavis 29, à la page 2, et ne retiendrons que les articles modifiés ou ajoutés.

Je vous donne lecture des articles et si vous désirez intervenir, vous le ferez le moment voulu.

9.b - ZONES DE STATIONNEMENT

Art. 35 quater – Définition

Monsieur Christian PAULI :

Considérant que le parking situé entre la patinoire et la Rue de l'Arsenal rend service à de nombreux usagers des CFF, je souhaite que cette possibilité demeure garantie à l'avenir. En effet, l'émergence de nouvelles activités dans le secteur peut conduire à une occupation quasi permanente de ces places. La création d'une zone réservée à cet effet est à considérer.

Par ailleurs, je m'étonne que le rapport de la Commission se borne à une nouvelle rédaction du texte du préavis et ne fasse aucune mention des remarques de l'étude d'impact sur l'environnement au sujet de la conception des accès au parking. Il est en effet mis en évidence que le système de « poches de stationnement » sera problématique dans le secteur compris entre le débouché Nord de la Rue de l'Arsenal et la Rue Ancien Stand, ceci en raison du grand nombre de véhicules qui empruntent ce tronçon.

Je souhaite obtenir des éclaircissements de notre Municipalité à ce sujet.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

En ce qui concerne la 2^{ème} partie de votre intervention, il faut imaginer que lorsqu'un véhicule sort d'un parking, il n'est bien sûr pas prioritaire et son conducteur doit veiller aux risques et aux dangers qui se présentent sur la route sur laquelle débouche le véhicule. De l'avis de la Municipalité, les dangers ne sont pas plus importants sur ce tronçon-là que sur celui côté ouest. Il s'agit effectivement d'une question d'attention et de prudence.

En ce qui concerne la 1^{ère} partie de votre intervention, je crois effectivement qu'il est important de tenir compte des besoins des Ateliers Industriels Traction en terme de parcage pour le personnel de cet établissement. Là également, c'est une question de négociation, le moment venu, avec ledit établissement. Donc, la Municipalité y veillera.

Monsieur Christian PAULI :

Je remercie Monsieur JAQUIER pour sa réponse.

Madame la Présidente :

S'agissant d'une simple question, nous poursuivons.

La lecture de ces articles étant terminée, **la discussion est ouverte sur l'ensemble du règlement.**

Monsieur André PERRET :

J'aimerais m'adresser à la Présidente de la Commission qui dit dans son rapport sur l'étude d'impact concernant le maintien du Nuage. « *En conclusion, cette étude montre que le maintien de la structure du Nuage ne cause pas de problème pour l'environnement si les mesures adéquates sont prises.* » Est-ce qu'on peut nous donner quelques éléments sur ces mesures et surtout est-ce que ces mesures pourraient avoir un impact sur les finances communales ?

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Les mesures prises, Monsieur le Conseiller, peuvent être de plusieurs natures et en fonction de la nature de celles-ci, on peut imaginer qu'elles pourraient avoir éventuellement des incidences sur les finances communales. On va bien sûr commencer à étudier et à proposer des mesures qui n'ont pas d'incidence sur les finances communales. Je n'ai pas d'exemple à l'esprit pour étayer ma réponse à votre question mais je pense à des mesures liées à la navigation ou à la pêche notamment. Et ça effectivement, c'est une affaire qui est plutôt réglementaire qu'autre chose.

Madame la Présidente :

Plus personne ne demande la parole et ce règlement de l'addenda est accepté à une évidente majorité.

Nous prenons acte aussi de la note environnementale. Il y a-t-il des commentaires ou des questions à ce sujet ?

Cela ne semble pas être le cas et nous prenons enfin acte du rapport d'impact sur l'environnement concernant le parking longeant l'Avenue de l'Hippodrome.

Sans remarques ni questions à ce sujet, nous reprenons donc **la discussion sur l'article 1.**

Plus personne ne demande la parole et cet article 1 est accepté à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'article 1bis :**Monsieur Jean-Claude TETAZ :**

J'aimerais intervenir sur le préavis no 33 signé par Monsieur le Syndic et le secrétaire municipal Monsieur MERMOD.

Monsieur le Syndic, je me demande comment, probablement dans l'urgence, vous avez cautionné ce texte. Je n'avais jamais lu - je suis peut-être naïf ou trop jeune dans ce Conseil -, un monceau pareil de suffisance, de dédain, de fausse ironie, et même à la limite insultant vis à vis des citoyens qui faisaient leur devoir, conforme ou non conforme à la loi, de faire opposition.

Pourquoi je dis « suffisance », je ne vais pas lire, comme notre collègue, le rapport complet, mais j'aimerais juste relever simplement ceci, qui me gêne : « *Pour en revenir à l'appréciation subjective du projet, nous ne pouvons ... etc* », c'est à la page 3 du rapport.

Parler de soucoupes volantes relève de l'interprétation et je regrette, ce n'est pas une interprétation. Je crois qu'il faut qu'on cesse de parler de nuage car ce sera une structure métallique au travers de laquelle on ne pourra pas voir ; cela va nous poser quand même quelques problèmes.

« *Hormis ces critères esthétiques irrecevables.....* », sur quelle base pouvons-nous nous poser des questions là-dessus ?

« A cela nous pouvons répondre que si une plate forme culturelle incite aux actes d'incivisme, nous avons plus grand chose à espérer de notre civilisation et dans ce sens nous ne pouvons souscrire aux propos de l'opposant ». Ce sont des considérations tout à fait personnelles qui n'engagent que le rédacteur de ce préavis.

D'autres encore : « Nous suggérons sans ironie à l'observateur de se poster sur la plate forme publique de la structure d'où la vue est imprenable et à 360°. » Ceci parce que l'opposant se disait que, par rapport à un endroit, il ne verrait pas les rives du lac. Je trouve que ce sont encore des considérations tout à fait personnelles.

« C'est en matière de goût le jeu du contraste, de la juxtaposition etc », qui relève de pure interprétation. Je trouve que le rédacteur se met beaucoup en avant pour donner ces informations personnelles.

En ce qui concerne l'opposition de Monsieur DESPLAND relative au site pollué : « Une concertation avec les autorités de contrôle est d'ores et déjà menée sans attendre son invitation ; la situation est donc parfaitement maîtrisée.... ». Là aussi le rédacteur a un jugement, alors qu'il semblerait que rien n'est certain concernant cette maîtrise de situation.

Il y en a d'autres du style, par exemple concernant l'opposition de la société basée à Berne : « Il est vrai que le processus est rapide. Pour le reste, l'opposante est soit ignorante, soit de mauvaise foi ». Je peux aussi me poser des questions quant à la rédaction de ce rapport, s'il n'est pas quelquefois un peu de mauvaise foi.

Je ne m'opposerai donc pas forcément aux réponses mais simplement, s'il n'y avait pas urgence, j'aurais demandé le retrait de ce préavis et une nouvelle formulation en des termes civilisés, et non à la limite de l'inconvenance.

Monsieur Pascal BLUM :

J'aimerais relever encore un point que Monsieur TETAZ a également relevé par rapport à la considération sur le site pollué. Sauf erreur de ma part, s'il s'agit d'un site pollué, on ne peut donc pas dire que la situation est maîtrisée ; il faut dépolluer. Si c'est un site contaminé, on peut peut-être se passer de dépolluer. Je trouve effectivement que la remarque est un petit peu inadéquate, surtout qu'on vient de voter au budget, et Monsieur BURKHARD nous l'a expliqué la semaine passée, une évaluation de l'ordre de Fr. 60'000.- si je me souviens bien, justement sur ce site.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Je crois qu'il faut interpréter ce terme de « situation maîtrisée » de la façon suivante :

La Municipalité a bien évidemment pris ses responsabilités en ce qui concerne les études nécessaires pour se faire une idée objective quant au sort de ces matériaux qui sont stockés sur ce site. Lorsque nous disons que la situation est maîtrisée, nous voulons dire en fait que nous sommes conscients de nos responsabilités et des conditions à remplir pour respecter les dispositions légales. Je crois que c'est sous cet angle que nous avons cette situation bien en main.

Madame la Présidente :

Plus personne ne demande la parole et cet article 1bis est accepté à une évidente majorité.

L'article 2 n'étant pas soumis à votation, **la discussion est ouverte sur l'article 3 :**

Monsieur Jean-Louis KLAUS :

Malgré le complet et détaillé préavis concocté par notre Municipalité, puis la séance d'information organisée à la Marive, je n'arrive pas encore à croire à ce projet.

C'est en effet plusieurs affirmations et aussi quelques détails qui m'empêchent de suivre le rapport de majorité. Celui-ci, impeccablement rédigé, offrant une synthèse parfaite des préavis 29 et 33, me donne l'opportunité d'en reprendre quelques points.

Tout d'abord je m'étonne, simplement de la complète positivité de ce rapport. Cela peut éventuellement se comprendre lorsqu'une si belle unanimité s'en dégage. On peut lire que la rapidité étonnante des services publics démontre le caractère extraordinaire du projet et de l'intérêt qu'il suscite. Pour la rapidité d'accord, mais le caractère extraordinaire...

Un projet extraordinaire, englobant véritablement et pratiquement les Yverdonnois serait par exemple la gratuité de pratiquer les sports dans la cité, y compris piscine et patinoire. Ou bien la création par notre Commune d'une crèche-garderie, susceptible d'alléger les problèmes de couples, « papa-maman » obligés d'amener 1,5 ou 2 salaires à la maison.

On me rétorquera que je mélange tout mais admettez que cela serait aussi extraordinaire.

Quant à l'intérêt qu'il suscite, je pense à la participation de tiers aux frais d'étude. Or, notez au passage qu'un seul sponsor, non financé par des deniers publics, donc nos impôts, participe concrètement et financièrement au crédit d'étude. Ce tiers, c'est l'Agence spatiale européenne et j'espère que sa participation va réellement tomber dans la bourse communale.

Promettre c'est bien, mais assumer concrètement, c'est mieux.

Concernant le parking : est-il vraiment nécessaire ? Utilisé un dimanche sur deux pour le foot, quelques vendredis pour le hockey, quelques samedis et dimanches en été pour la piscine, deux jours pour le cirque, il rendra vraiment service une semaine lors du Comptoir. On peut admettre l'opportunité des conditions avantageuses faites par Expo.02 pour sa réalisation mais enfin, ce n'est pas parce qu'il y a une action que l'on doit forcément acheter. Pour les pendulaires, je crois sincèrement que la distance parking-gare est encore hélas trop longue.

Pour conclure avec le parking, j'ai de la peine à comprendre comment les urbanistes peuvent nous conseiller d'ouvrir la ville au lac et inversement, et que nous érigeons entre deux un parking. On entre ici dans le virtuel, dans le poids des mots. J'abdique.

Passons maintenant à la structure. On affirme aussi que l'on viendrait visiter cette structure de partout. Certes, mais j'observe aussi qu'Expo.02 a éprouvé beaucoup de peine à déplacer les visiteurs étrangers vers la région des Trois Lacs. Je doute fort qu'un large public rende une visite de courtoisie à « Monsieur Brouillard Blur ». Même modifié, même aménagé, il a perdu à tout jamais son prénom qui l'a rendu si célèbre. Est-il vraiment encore une œuvre d'art les pieds dans l'eau ou une structure métallique sans âme qui ne devrait rester que dans nos mémoires ? J'hésite encore à me prononcer.

Ce préavis, censé donner une formidable opportunité en matière de développement de la ville, ne suggère qu'une étude en vue de conserver et de donner la bourgeoisie à cette structure. D'accord, mais en recherchant dans ma mémoire, je n'ai pas retenu un seul grand projet qui ne s'est pas réalisé après une étude de faisabilité. Donc, on l'équiperait un jour, avec les frais nécessaires, revenant au budget année après année.

Une dernière considération Mesdames et Messieurs les Conseillers. C'est fou quand même, comme les temps changent. En décembre 95, notre Conseil coupait abruptement les ailes à la Maison d'Ailleurs. Aujourd'hui, retour de balancier que je salue au passage, on envisage de la mettre en ménage avec « Monsieur Blur ». La future location dépassant certainement le loyer actuel, ne va-t-elle pas péjorer le budget de fonctionnement de ce musée ? Bien malin celui qui peut le dire ce soir.

En conclusion, je refuserai ce préavis no 33. Toutefois je pourrai courageusement m'abstenir si la Municipalité s'engage ce soir à mettre en votation populaire les prochaines dépenses inhérentes aux coûts d'aménagements de la structure et des frais de fonctionnement que l'on supportera au budget année après année.

Cette position, certes ambiguë, émane d'un proverbe qui affirme : « Mieux vaut avoir tort avec tout le monde que raison tout seul ». On s'attire moins de désagréments.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Permettez-moi de faire quelques commentaires suite à l'intervention de Monsieur le Conseiller Jean-Louis KLAUS.

Projet extraordinaire : je crois effectivement qu'il est important d'avoir de l'ambition. Avoir de l'ambition, c'est donner une certaine dimension à un projet, à un objectif, quitte à réduire ensuite celles-ci - entendez ces ambitions -, de façon à s'inscrire dans un budget, dans une réalité.

Vous avez évoqué, Monsieur le Conseiller, la problématique de la gratuité de certaines institutions, de certaines activités sportives. Vous avez aussi évoqué les crèches, la mise à disposition de ce type de prise en charge pour nos familles. Il est vrai et je l'ai évoqué le 14 novembre dernier, que pour la Municipalité, il est très important de ne pas porter atteinte à des projets qui sont chers aux Yverdonnoises et Yverdonnois ainsi qu'à vos autorités ; celles-ci le savent, ces projets sont identifiés et les attentes sont connues.

En ce qui concerne la participation d'institutions, vous dites Monsieur le Conseiller, que celles-ci, pour la plupart, sont financées par les deniers publics. Je crois qu'effectivement, c'est incontestable. Mais je rappelle aussi que c'est ainsi que dans ce pays, fonctionne, je dirai, le dispositif d'aides, d'études. C'est par la mise à disposition à différents niveaux, fédéral, cantonal, communal, de moyens, et à la mise en commun de ces moyens, que nous arrivons à procéder à des études d'envergure.

Là, je dirai simplement ceci : Si ces fonds ne viennent pas en Suisse romande, voire à Yverdon, ils iront ailleurs. C'est une politique qui fonctionne comme cela et je crois qu'il faut le savoir.

Par contre, ce qu'il faut relever, c'est effectivement l'intérêt extrêmement important de ces institutions, de ces organismes, qui s'occupent tous d'aides au développement économique. Et je crois que là, il y a un signal très fort, Mesdames et Messieurs, dans l'accompagnement, dans le soutien que ces divers organismes ont décidé d'accorder à ce projet. Je pense que ceux-ci ont été sensibles à la dimension extraordinaire de ce projet.

Quant à la structure Blur, ne focalisons pas sur l'idée que la Maison d'Ailleurs va s'installer sur celle-ci. Ce qui faut retenir, c'est tout d'abord que l'Agence spatiale européenne a été séduite par cette structure au point qu'elle souhaite y installer une Maison de l'Espace. A partir de là, nous avons imaginé que dans ce contenant que serait cette Maison de l'Espace, une place, importante certes, serait réservée à la Maison d'Ailleurs. Celle-ci serait en quelque sorte l'hôte de cette structure. Je le répète, effectivement, un hôte important, conséquent.

Quant à la mise en votation suite à votre proposition, si j'ai bien enregistré Monsieur le Conseiller, vous suggérez donc à la Municipalité de mettre en votation populaire le projet et les crédits qui seront nécessaires à la réalisation de la future construction. Je suis un peu embarrassé pour répondre. En fait, je pense qu'il s'agit pour la Municipalité de prendre acte de votre proposition et ce point doit peut-être être voté par le Conseil. Là, j'ai besoin d'aide.

Monsieur Maximilien BERNHARD :

En réalité, c'est l'article 87 de notre règlement qui prévoit que notre Conseil peut décider au fond de soumettre l'objet en votation populaire.

Sachez dès lors que l'UDF se réserve d'ores et déjà la possibilité de demander à notre Conseil - elle l'a d'ailleurs déjà annoncé et elle le fait à nouveau ce soir -, de soumettre en votation populaire le projet définitif, étant donné que ce projet, très important il est vrai, demeure néanmoins très controversé parmi notre population.

Monsieur André PERRET :

Je confirme que c'est une décision du Conseil et ce ne doit pas être un engagement de la Municipalité.

J'aimerais revenir sur l'article 3 où on nous demande un crédit d'investissement de Fr. 480'000.-. Je pense que pour nous c'est une occasion unique de créer dans cette zone-là des places de parc, pratiquement 400 places de parc supplémentaires, à un coût très bas, c'est indiscutable.

Il faut se rendre compte aussi qu'on est là dans une zone où il y a finalement beaucoup d'activités qui génèrent, qui peuvent générer un trafic de véhicules important. Je pense au stade de football, je pense à la piscine, à la patinoire, à la place des Fêtes. L'idée, si j'ai bien compris le PPA, c'est d'éviter qu'on ait des voitures distribuées dans l'ensemble du PPA, mais au contraire de les garder en bordure de ce PPA, c'est à dire côté Rue de l'Hippodrome. Il y a également la Marive, qui lors de certaines manifestations, a un nombre insuffisant de places de parc. Il y a également le Comptoir du Nord vaudois qui se fait actuellement dans ce secteur-là. Je trouve que c'est un endroit idéal et j'espère simplement que cela pourra se poursuivre dans l'avenir.

Il est clair qu'aujourd'hui, on a le sentiment que dans ce secteur-là, on n'a pas trop de problèmes de parcage. Mais je rappellerai que toutes les places de parc actuelles sont dans des zones constructibles. Je pense ici aux anciens terrains HPI. Aujourd'hui, une partie a déjà été mangée par la construction de l'Hôpital psychiatrique. Demain, ce seront d'autres surfaces qui seront mangées par d'autres constructions. Et si vous passez en revue tous les parkings qui sont situés au nord

de la Rue de l'Arsenal, je devrai plutôt dire à l'ouest de la Rue de l'Arsenal, côté ville, on est dans les zones constructibles, donc à terme, ces places de parc, petit à petit, disparaîtront.

Donc, je crois que pour nous c'est l'occasion unique d'en créer un paquet de 600, bien organisé, pour seulement Fr. 480'000.- et je vous invite à voter cet article 3.

Monsieur Pascal BLUM :

Toujours sur cet article 3, je lis « *Participation communale aux travaux de remise en état du site d'Expo-parc, notamment l'aménagement d'un parking* ». La modification du règlement PPA qu'on a accepté précise qu'il peut s'agir d'un parking de 600 places au maximum. Or, dans le texte du préavis, on ne parle quasiment que de l'aménagement à très bon compte de ce parking. Celui-ci, lit-on même, nous revient à Fr. 800.- par place, ce qui est bien le résultat de la division de Fr. 480'000.- par Fr. 600.-. Dans la foulée, le rapport de la Commission - qui soit dit en passant et il y a déjà certains collègues qui l'on relevé, aurait pu s'abstenir de répéter les différents thèmes de ce préavis en les mélangeant allégrement -, nous confirme en tout cas que le but est bien de construire un parking de 600 places et non de s'offrir une possibilité maximale de 600 places.

Est-ce que la Municipalité pourrait nous indiquer plus précisément quels travaux sont inclus dans cette demande de crédit et s'il s'agit vraiment exclusivement de faire un parking de 600 places ?

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Tout d'abord, en ce qui concerne le parking de 600 places, vous avez tous à l'esprit le parking de la patinoire que vous avez utilisé un jour ou l'autre. Celui-ci en compte déjà sauf erreur 160 et il doit faire l'objet de quelques aménagements mineurs.

Ensuite de cela, lorsqu'on parle de 600 places, c'est un nombre maximum puisque nous l'avons dit, les tribunes de l'hippodrome sont maintenues en l'état. Je n'ai pas les surfaces en tête mais les tribunes de l'hippodrome vont momentanément nous empêcher d'arrondir le nombre de places à 600. Voilà pour les chiffres concernant les places de parc.

En ce qui concerne les réaménagements, ces travaux consistent à mettre en place le caisson, l'encaissement de ce parking et son aménagement de la superstructure, planter, aménager des arbres, mettre un peu de verdure. Nous avons également prévu l'éclairage car je crois que c'est important qu'un parking soit dignement éclairé.

En ce qui concerne le site, l'artéplage, il s'agit de mettre en place des cheminements, vous avez peut-être encore à l'esprit le plan. Un de ces cheminements va perpendiculairement à l'Avenue de l'Hippodrome en direction du lac et l'autre cheminement, perpendiculaire à ce premier aménagement dont je vous parle, c'est en fait la Rue des Bosquets qui donnera un aménagement en croix dans le site d'Expo-Parc. Voici, en fait, pour les principaux aménagements qui sont prévus.

Le solde des travaux, quant à lui, fait partie des obligations qu'a Expo de remettre en état le site via ses entreprises mandataires et là, ce sont des aménagements qui sont sous contrats. Notre rôle, ainsi que celui de notre mandataire, consistant à contrôler la bienfaisance de ces travaux.

Monsieur Pascal BLUM :

Si je vous comprends bien, Monsieur le Syndic, vous confirmez qu'il s'agit essentiellement de la construction d'un parking de 600 places, de compléter le parking de 160 places pour monter jusqu'à 600 places et de faire quelques cheminements, le reste de la surface étant remis en état comme il l'était avant l'Expo. Or, avant l'Expo, il n'y avait pas d'état puisqu'on avait en fait un hippodrome qui était en train de se démanteler.

Je me pose donc sérieusement la question de savoir si on ne pourrait pas faire autre chose, en priorité, avec ces Fr. 480'000.-, plutôt que l'aménagement de ce parking.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

J'ai effectivement peut-être été incomplet dans ma réponse. Il est évident que dans cette remise en état, qui incombe donc à Expo.02 et à ses mandataires, le grand rectangle qui se trouve sur l'ancien hippodrome sera effectivement totalement ré-engazonné. Il fera l'objet de mise en place de terre végétale et d'un engazonnement adéquat. La partie qui se trouve à l'ouest de l'actuelle piscine/patinoire fera l'objet du même aménagement. On va donc se trouver avec un site d'une dizaine d'hectares si on enlève les 2 hectares de parking, essentiellement en vert.

Quant à la Place des Fêtes, pour l'instant son sort est encore en suspens et si elle reste là, elle sera dans sa forme actuelle, c'est-à-dire en enrobé.

La parole n'étant plus demandée, cet article 3 est accepté à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'article 4: La parole n'étant pas demandée, cet article 4 est accepté à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'article 5:**Monsieur Claude-Alain ROMAILLER :**

Lors de la lecture du préavis 29, j'ai regretté que le fantôme de l'ex-nuage Blur soit sans arrêt présent. Il n'y a en effet pas une seule page de ce préavis qui ne cite le fameux Nuage. J'ai lu et écouté avec intérêt le rapport de la Commission et, comme mon collègue Klaus, je suis fort surpris du ton positif, pour ne pas dire plus, de cette Commission.

Je me demande en conséquence si l'acceptation de ce crédit d'étude ne nous engage pas finalement définitivement à garder cette structure métallique avec tous les frais qui iront avec.

Je vous engage donc à refuser ce point 5 pour manifester ainsi la non-unanimité de ce Conseil envers ce projet.

Monsieur Charles MOUQUIN :

Au mois de juillet, lorsque la presse a annoncé que la Commune envisageait de conserver la structure du Nuage d'Expo.02, j'ai cru, comme beaucoup de gens d'ailleurs, que c'était un gag ; mais malheureusement nous n'étions pas le 1^{er} avril et pour moi aujourd'hui, c'est toujours un gag. Mais beaucoup de citoyens pensent que la plaisanterie a assez duré.

Effectivement, l'Expo a eu lieu, elle est finie et pour un bon nombre déjà oubliée. Elle se voulait éphémère, elle a été éphémère et tout devait disparaître après le 20 octobre. Tel devait également être le cas pour la structure de Blur et inmanquablement cet édifice est voué à la démolition.

Je ne peux pas comprendre que nous puissions dépenser Fr. 415'000.-, dont Fr. 160'000.- à la charge de la Commune, pour étudier la réhabilitation de cette structure, alors qu'il est évident qu'elle sera fort coûteuse.

La ville d'Yverdon a d'autres priorités et nous nous devons d'y apporter notre intérêt. D'autre part, la Maison d'Ailleurs a déjà beaucoup fait parler d'elle et il est inutile d'ouvrir à nouveau le débat en créant un espace d'Ailleurs sur cette structure.

C'est pourquoi je vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à refuser les articles 5 et 6 du préavis 29 et respectivement du préavis 33.

Par contre, je suis enthousiaste sur le projet du réaménagement des Rives du lac pour lequel nous devons consacrer notre énergie et nos moyens financiers, dans l'intérêt de la population yverdonnoise. Merci beaucoup.

Monsieur Christian PAULI :

Avant de spéculer sur les retombées économiques de la transformation de la structure du Nuage de l'Expo.02, il faut d'abord répondre aux questions liées au financement immédiat, à moyen et à long terme, ainsi qu'aux frais d'exploitation qui en découleraient. En résumé, l'investissement sera-t-il rentable ou en d'autres termes, fera-t-il réellement partie des priorités, ou encore sera-t-il un luxe ou un caprice ?

L'étude proposée doit poser toutes les questions, sans tabou, sans restriction. Avec un budget de Fr. 415'000.-, dont au moins Fr. 70'000.- ont déjà été dépensés pour en arriver à la décision à prendre ce soir, on est en droit d'attendre un dossier sans lacune. Dans les explications du poste « Etude relative à la durabilité de la structure », d'un montant de Fr. 550'000.- en partie déjà engagés, j'aurais aimé voir figurer d'autres rubriques. A titre d'exemples et sans prétention d'exhaustivité, je vous soumetts quelques thèmes :

- Quelle est la véritable pérennité des structures métalliques face aux agressions en présence, en particulier dues à l'humidité et à la corrosion électrochimique des différents métaux en présence et en contact, mais aussi par exemple causées par le guano, que l'on sait extrêmement corrosif ?
- Après l'aménagement, quelles seront les possibilités de contrôler la structure et quels en seront les coûts d'entretien ?
- Que dire de la pérennité des passerelles d'accès, déjà mise à mal pendant les six mois de l'Expo ?
- Combien de personnes pourront se tenir sur la plate-forme sans compromettre l'évacuation des lieux en cas de danger ou d'incendie ? etc.

En résumé, il est essentiel que tous les aspects liés au maintien de la plate-forme de Blur soient abordés à ce stade du projet. Après, il sera trop tard et le recours à la bourse communale inévitable en cas d'erreurs d'appréciation. L'euphorie d'une notoriété subjective de cet objet ne doit en aucun cas mettre un boulet à notre Commune. Dans quelques mois, nous devons être en mesure d'accepter que ce projet ait une suite ou peut-être de le refuser, mais en toute connaissance de cause. En aucun cas, l'engagement des Fr. 160'000.- demandés ce soir ne devra, ni ne pourra servir de prétexte ou de contrainte lors de la décision finale.

Monsieur André PERRET :

Finalement, mon intervention est proche de celle de Monsieur PAULI et contrairement à mes deux collègues ROMAILLER et MOUQUIN, je suis pour que nous fassions l'étude pour pouvoir déterminer et connaître quels sont les tenants et les aboutissants si nous maintenons Blur.

L'opportunité se présente aujourd'hui et nous ne pouvons pas la rater. Fr. 160'000.-, c'est un risque qu'à la fin on dise : on ne maintient pas la structure pour des raisons qui seront bien définies et qui seront montrées par l'étude.

C'est le seul risque qu'on prend et à mon avis, on a les moyens, pour une Commune de pratiquement 25'000 habitants, d'engager ces Fr. 160'000.-.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Ce qu'on attend d'une Municipalité, c'est effectivement qu'elle ait des idées, qu'elle ait des projets, qu'elle soit propositionnelle. A ce titre-là, il a semblé au collège municipal que cette opportunité méritait d'être étudiée car il s'agit vraiment de l'inscrire dans le partenariat que nous avons entamé avec l'Agence spatiale européenne. Je vous dis deux mots de cette institution d'importance européenne, comme son nom le dit, puisqu'il s'agit d'un organisme qui met en commun des forces, des idées et des moyens financiers pour la conquête spatiale. On nous citait un chiffre récemment, c'est un organisme qui a un budget annuel de 3 milliards d'euros ; c'est facilement imaginable puisque cette association s'occupe notamment du lancement de la fusée Ariane.

Je rappellerai aussi qu'il me paraît important de pouvoir mesurer l'intérêt de ces contacts, de cette relation avec cette agence, notamment au niveau de ce qu'elle pourrait apporter au Parc Scientifique et Technologique de notre ville puisqu'il nous est également proposé de mettre en place un incubateur spatial. Les informations vous seront fournies en temps utile, les responsables de la société Y-Parc ainsi que de l'Association pour le développement du Nord vaudois sont effectivement très proches de ce dossier et ne manqueront pas de renseigner, et ce Conseil et la population à ce sujet.

Néanmoins, Mesdames et Messieurs, c'est ça l'opportunité extraordinaire de ce projet, c'est de pouvoir nouer des contacts avec cette association qui a, dans le domaine des transferts de technologie, un potentiel extraordinaire. Et pourquoi notre région, notre ville, ne profiterait-elle pas d'une partie de ce potentiel ?

Je crois qu'à un moment donné, il faut savoir se positionner, il faut savoir être courageux, il faut savoir que nous aussi, dans cette région, nous avons des compétences, au niveau professionnel, au niveau de nos écoles, de nos chercheurs et que nous pouvons aussi participer à ce grand projet qu'est la conquête spatiale.

C'est effectivement une portion peut-être modeste par rapport à ce fabuleux budget dont je vous ai parlé tout à l'heure mais je rappelle que la Suisse participe, elle aussi, qu'elle est membre de cette Agence spatiale européenne. Il est donc normal qu'elle participe au retour financier de ce grand projet. Gardons à l'esprit que nous avons noué maintenant un contact avec cette institution et qu'il s'agit absolument de poursuivre ces développements.

Monsieur Christian PAULI :

Il m'arrive de jouer les trouble-fête et je risque effectivement d'être fidèle à cette presque tradition.

Je trouve très intéressant ce qui nous est dit à propos du projet de vitrine parce que pour l'instant il s'agit d'une vitrine qui pourrait être implantée à Yverdon et pourquoi pas sur cette structure du Nuage si on nous démontre, comme je l'ai dit tout à l'heure et comme d'autres l'ont aussi dit dans ce Conseil, qu'elle est financièrement supportable et que tous les éléments sont bien pesés.

Les contacts avec l'ESA, je vous encourage à les maintenir, à les développer, c'est très bien. Mais gardons l'idée pour l'instant de cette vitrine, puisque apparemment ce projet-là est le plus avancé, et s'il vous plaît ne mettez pas de la poudre aux yeux par rapport à des incubateurs d'entreprises ou d'autres projets que je vous invite à évidemment développer et maintenir. Mais ne mélangez pas tous les dossiers. N'essayez pas de les influencer l'un par l'autre.

J'ai le privilège, je crois que je suis le seul dans cette assemblée, de travailler tous les jours pour l'espace étant employé d'Alcatel-Space. Mon métier, mon pain quotidien, c'est de réaliser des équipements pour l'industrie spatiale, pour les satellites. Je peux vous dire combien ce métier est difficile et combien une entreprise, pour arriver à percer dans ce domaine, a besoin d'une expérience particulière qui n'est pas celle de l'industrie ordinaire, qui a des contraintes totalement différentes. Je souhaite que l'ESA, en collaboration avec Y-Parc, puisse mettre en place des entreprises dans ce domaine-là, mais ne criez pas victoire trop vite, créer une véritable industrie spatiale ne se fait pas du jour au lendemain et les entreprises suisses dont je suis employé ont beaucoup de peine et doivent faire des efforts énormes pour maintenir leur activité dans ce domaine. C'est quelque chose de particulier, de passionnant mais ce n'est pas acquis et s'il vous plaît, ne mélangez pas tout.

Monsieur Pascal BLUM :

A la page 11 du préavis, on lit que « *Différents partenaires ont d'ores et déjà débloqué des fonds pour entreprendre les différentes études évoquées ci-dessus* », pour un montant de Fr. 255'000.-, ce qui représente plus de la moitié du montant total de l'étude. Je voudrais savoir si ces engagements qui nous sont indiqués ici

sont garantis, c'est-à-dire si vous avez des actes signés qui font que cet argent sera bel et bien versé au crédit de ce projet.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Il est effectivement de la responsabilité de la Municipalité que d'obtenir des garanties à ce sujet. Je les prends dans l'ordre :

- Service cantonal de l'économie et du tourisme : il s'agit du Canton. Nous avons un courrier signé du responsable.
- Secrétariat fédéral à l'économie, le SECO : ce courrier est arrivé il y a une semaine.
- Association pour le développement du Nord vaudois : le courrier est également en nos mains.
- La Maison d'Ailleurs aussi.
- L'Agence spatiale européenne a effectivement adressé à notre Municipalité un courrier signé d'une très haute personnalité de cette Agence qui s'est donc engagée à verser ces montants. Il faut savoir que l'Agence spatiale européenne est une institution relativement importante et les délais pour les versements des fonds sont un peu plus longs que ceux du Canton ou de la Confédération. Mais je peux d'ores et déjà vous assurer que les garanties concernant ces paiements sont acquises.

La parole n'étant plus demandée, cet article 5 est accepté à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'article 6: La parole n'étant pas demandée, cet article 6 est accepté à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble des préavis 29 et 33 :

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

Avec une vitesse de réaction qui ne sacrifie pas du tout à la vitesse avec laquelle les Services communaux, cantonaux, et la Commission ont travaillé dans ce dossier, j'aimerais revenir sur une remarque que peut-être tout le monde a oubliée mais qui a quand même son importance, c'est celle de Monsieur le Conseiller TETAZ.

Tout d'abord pour vous dire, Monsieur le Conseiller, lorsque vous avez indiqué que le préavis no 33 était signé de Monsieur le Syndic et de Monsieur le secrétaire municipal, que c'est bien exact ; mais j'aimerais préciser que celui-ci, approuvé par la Municipalité, émane au niveau de sa confection du Service de l'Urbanisme et des Bâtiments. Ceci pour endosser la responsabilité de la volée de bois vert que vous avez adressée à la Municipalité.

Cela dit, j'aimerais encore préciser diverses choses :

Tout d'abord, il y a du vrai dans votre remarque et je vous en donne volontiers acte.

Ensuite, j'aimerais dire qu'il n'y en a pas autant que vous l'avez prétendu. Tout d'abord, vous avez considéré comme une agression à l'égard d'un opposant, le fait d'avoir parlé de soucoupe volante. J'aimerais vous citer un passage d'une lettre d'opposition, du 2 décembre 2002, où l'on lit ceci : *« Ce sera, soyez-en persuadés, la seule manière objective et personnelle de juger sereinement de l'aspect inesthétique de ce projet de soucoupe volante ou de tête tronquée de fusée interplanétaire plantée dans le lac. »*.

Donc si, dans le préavis, il a été fait allusion à une soucoupe volante, ce n'était pas l'invention de l'auteur du préavis, mais c'était bien la référence à un vocabulaire utilisé par l'un des opposants. Si je vous fais cette remarque, c'est pour vous dire qu'il n'y avait pas, dans ce préavis, l'intention quelque peu méprisante que vous avez crû y voir ni l'intention de se montrer agressif à l'égard des opposants ni encore celle de ne pas vouloir respecter le système démocratique qui donne effectivement à tout un chacun la possibilité de s'opposer. Encore que, au niveau de la possibilité de s'opposer, il y a des règles. Une association comme la Fondation pour la protection du paysage, dont les statuts comportent comme but la protection du lac ou du paysage, peut s'opposer car cette démarche correspond à ses statuts. Un particulier en revanche ne peut pas nécessairement se prévaloir de la même possibilité. Le préavis l'indique, je vous l'accorde dans un jargon juridico-administratif qui peut paraître un peu méprisant mais qui est le langage utilisé par les Tribunaux, en tout cas par le Tribunal administratif. On parle de compétence, de capacité pour recourir, de vision subjective ou objective des choses. Lorsqu'on parle de compétence, de capacité ou de qualité pour recourir, il ne faut pas voir dans ces mots des termes qui impliquent un jugement de valeur de la personne qui s'oppose ; il s'agit uniquement de déterminer si un opposant a la possibilité et le droit de s'opposer. Le Service de l'Urbanisme considère que, pour les oppositions qui émanent de particuliers qui sont eux-mêmes domiciliés à 1 ou 2 kilomètres du bord du lac, la compétence pour recourir n'est pas forcément acquise et c'est dans ce sens-là qu'il faut comprendre les remarques de la Municipalité.

Ce que j'aimerais encore vous dire, c'est que la dernière opposition date du 4 décembre, elle a été reçue le 6 décembre et le préavis que vous avez sous les yeux date lui aussi du 6 décembre. Il faut admettre qu'il y a peut-être un peu de fougue de la part des auteurs de ce texte. Il y a en tout cas une rapidité et une disponibilité à l'égard de la Commune qui méritent d'être relevée. Les Services communaux comme les Services cantonaux ont fait une étude en 9 jours, qui normalement nécessite plusieurs mois. Les Services communaux ont aussi fait

preuve d'une rapidité exceptionnelle et s'ils n'avaient pas l'enthousiasme et la fougue qu'on leur connaît, cela n'aurait pas été possible.

Voilà ce que je voulais vous dire tout en reconnaissant, Monsieur TETAZ, que votre remarque a du bon, que la Municipalité en prend acte, mais elle la considère avec les nuances qui viennent d'y être apportées.

Monsieur Jean-Claude TETAZ :

Je remercie Monsieur le Municipal. C'est pour cela d'ailleurs que je n'avais pas demandé une réponse à mon intervention.

Monsieur Jean-Louis KLAUS :

Veillez m'excuser pour la confusion des compétences de tout à l'heure. C'est vrai que dans cette affaire, tout le monde travaille au triple galop. Il est clair que ce soir, je ne demanderai pas une votation pour que le préavis passe devant le peuple ni n'organiserai un référendum ; rassurez-vous, nous allons passer des vacances de Noël tranquille.

Cependant, pour un prochain préavis, on avisera.

Madame la Présidente :

Plus personne ne demande la parole et ces préavis 29 et 33 sont acceptés à une évidente majorité.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : Les modifications au PPA 120-005 "Rives du lac" exposées dans le préavis municipal n° 29 du 11 novembre 2002 sont adoptées, avec leurs documents de référence :

- le plan graphique de l'addenda,
- le rapport de conformité selon art. 48 OAT,
- le règlement de l'addenda,
- la note environnementale,
- le rapport d'impact sur l'environnement concernant le parking longeant l'avenue de l'Hippodrome.

Article 1bis : Les propositions de réponses aux opposants sont admises.

Article 2 : L'approbation du Département des infrastructures est réservée.

Article 3 : Un crédit d'investissement de Fr. 480'000.- est accordé à la Municipalité pour la participation communale aux travaux de remise en état du site d'Expo-parc, notamment l'aménagement d'un parking en bordure Nord de l'avenue de l'Hippodrome.

Article 4 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, amortie en 30 ans et imputée au compte n° 1316 "Remise en état Expo-parc".

Article 5 : Un crédit d'investissement de Fr. 160'000.- pour la participation communale à l'étude de la réhabilitation de la structure du nuage "Blur" est accordé à la Municipalité.

Article 6 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, amortie en 5 ans et imputée au compte n° 9307 "Etude Blur".

<p>5. PREAVIS NO 30 CONCERNANT LA 2^{EME} SERIE DE COMPLEMENTS AU BUDGET 2002.(MADAME MARIE-LOUISE HEFTI, PRESIDENTE DE LA COMMISSION DES FINANCES, RAPPOTRICE).</p>

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Madame Marie-Louise HEFTI ne donne lecture que des conclusions de son rapport.

Madame la Présidente passe en revue les différents comptes.

La discussion est ouverte sur l'article 1 : La parole n'étant pas demandée, cet article 1 est accepté à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'article 2 : La parole n'étant pas demandée, cet article 2 est accepté à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis : La parole n'étant pas demandée, ce préavis est accepté à l'unanimité.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de la Commission des finances, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : Des compléments au budget 2002 représentant au total une augmentation de charges de Fr. 1'267'900.- et une augmentation des revenus de Fr. 747'000.- sont accordés à la Municipalité.

Article 2 : La situation financière de la Commune est dès lors arrêtée comme suit :

Déficit prévu au budget 2002	2'981'050
+ augmentation des charges 1 ^{ère} série	2'075'600
- augmentation des revenus 1 ^{ère} série	- 141'400

	<u>Modification des charges</u>	<u>Modification des revenus</u>
1. Administration générale	648'100	562'000
2. Finances	27'000	
3. Bâtiments et urbanisme	71'200	
4. Travaux et environnement	70'500	
5. Ecoles et culture	28'000	
6. Police et sports	353'100	185'000
8. Services industriels	<u>70'000</u>	
Charges supplémentaires	1'267'900	1'267'900
Revenus supplémentaires		747'000 <u>-747'000</u>

Déficit selon budget et crédits complémentaires **5'436'150**

**6. MOTION DE MONSIEUR JACQUES FIVAZ ET MADAME FABIENNE RENAUT
CONCERNANT « L'ENGAGEMENT D'UN(E) ASSISTANT(E) SOCIAL(E) EN CHARGE DES
MESURES TUTELAIRES YVERDONNOISES ».
(MONSIEUR CEDRIC PILLONEL, RAPPORTEUR)**

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport Monsieur Cédric PILLONEL ne donne lecture que des conclusions de son rapport.

La Commission était composée de :

Mesdames et Messieurs Fabienne RENAUT, Georgette ROMON, Jacques FIVAZ, Cédric PILLONEL, Roger RANDIN, Yan ROSSIER.

Absent : Monsieur Charles KULL

Madame la Présidente :

Nous sommes également en présence d'un rapport de minorité et je donne la parole à Monsieur Roger RANDIN pour la lecture des conclusions de son rapport.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de minorité, Monsieur Roger RANDIN ne donne lecture que des conclusions de son rapport.

La discussion est ouverte sur cette motion :

Monsieur Robert FAVRE :

Un article de Construire de cette semaine nous informe que le Canton va effectivement s'occuper du problème. Ce qui rejoint tout à fait le rapport de minorité et je vous prie de suivre celui-ci.

Monsieur Raymond GUYAZ :

J'aimerais juste ajouter un bref élément à ce qui a été dit par le rapporteur de minorité. Il ne faut pas oublier en ce moment que le Canton déploie d'énormes efforts dans un projet que vous connaissez de nom, qui s'appelle EtaCom, en particulier pour « désenchevêtrer » les tâches communales et cantonales, et donner à chacune des autorités des tâches précises, bien distinctes, afin que chacun s'y retrouve.

Or, venir intégrer dans des communes les tâches qui sont manifestement celles du Canton et qui ne sont pas remises en compte à cet échelon, ce serait malheureusement exactement aller en sens contraire. Quelle que soit la générosité et l'intérêt du progrès et du programme, c'est un tuteur ce soir qui assume et qui vous dit qu'il faut refuser cette motion.

Monsieur Claude-Alain ROMAILLER :

Quand je lis le rapport de majorité, la dernière phrase avant la conclusion est : « *Il semble plus approprié d'encourager les efforts du Grand Conseil visant à obtenir une révision de la législation sur les tutelles par le Conseil d'Etat* ». C'est ce que je vous conseille de suivre et non la conclusion qui suit.

Monsieur Cédric PILLONEL :

J'entends bien les raisons juridiques qui sont alléguées ce soir mais je crois qu'il ne faut pas tomber dans l'excès de juridisme et de dire à quelqu'un qui est en train de mourir sur le trottoir « Je ne peux rien faire pour toi parce que je ne suis pas médecin ». Je pense que la Commission s'est dite attentive au sort des tuteurs yverdonnois à qui incombent quelquefois des tâches très difficiles et je pense qu'on ne peut pas constamment dire « ce n'est pas notre problème », mais il faut aussi agir à notre niveau. C'est ce que la Commission vous propose de faire.

La discussion est ouverte sur la proposition du rapport de minorité, soit le classement de cette motion : celui-ci est accepté à une évidente majorité.

7. ELECTION DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL POUR 2003.

Madame la Présidente :

Nous commençons par l'élection de la Présidente et je prie l'assemblée de me soumettre des candidatures.

Monsieur Yves RICHARD :

Au nom du groupe radical, j'ai l'honneur de vous présenter la candidature de Madame la Conseillère Gloria CAPT pour le poste de Présidente du Conseil communal pour l'année 2003.

Madame CAPT, avocate, enfant d'Yverdon-les-Bains, a obtenu sa maturité fédérale en 1980 au gymnase de la ville.

Licenciée en droit de l'Université de Lausanne, elle a obtenu son doctorat en 1989 en présentant la thèse : « Les procédures administratives en droit américain ».

Après avoir assumé différents postes importants aux Etats-Unis et dans le canton de Vaud, notre candidate a collaboré de 1992 à 1997 dans une grande étude lausannoise. Et en 1998, Maître CAPT a ouvert son étude avec Maître ROSSINELLI à Lausanne.

Très engagée, Madame CAPT a été de 1997 à 2000 secrétaire du Conseil de l'Ordre, et de 1998 à 2001, Présidente du Jeune Barreau.

Sur le plan local, Madame CAPT s'est toujours intéressée à la vie publique et associative et a été élue au législatif yverdonnois en 1994.

Elle préside le parti Radical démocratique de notre cité depuis trois ans.

De double nationalité, suisse et américaine, elle parle couramment plusieurs langues. Originaire du Chenit, dans la Vallée de Joux, Madame CAPT serait prête à affronter cette nouvelle fonction avec charme et vigueur.

Vice-Présidente du Conseil communal, plusieurs d'entre vous l'ont déjà côtoyée dans les diverses activités du Bureau, lors des votations ou élections et ont ainsi pu constater son dynamisme et son efficacité.

Le groupe radical est donc heureux de vous présenter une candidature féminine et vous recommande très chaleureusement d'élire Madame Gloria CAPT à la tête de ce Conseil pour 2003.

Je vous remercie, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accorder confiance à notre candidate.

Monsieur Christian PAULI :

Comme il est de coutume et de tradition dans notre groupe S+E en pareille circonstance, la liberté de vote est laissée et je souhaite néanmoins bonne chance aux différents candidats et candidates qui seront soumis ce soir aux votes de ce Conseil.

Monsieur Charles KULL :

Le groupe libéral soutient avec plaisir la candidature de Madame Gloria CAPT à la Présidence.

Madame Nathalie SAUGY :

Le groupe socialiste soutient la candidature de Madame CAPT.

Monsieur Maximilien BERNHARD :

Le groupe UDF soutient également la candidature de Madame Gloria CAPT.

Madame la Présidente :

L'élection devant avoir lieu au bulletin secret, je prie Mesdames les huissières de bien vouloir distribuer les bulletins de vote. Je vous rappelle qu'un seul nom doit figurer sur le bulletin.

Les huissières distribuent les bulletins de vote. Le scrutin est ouvert.

Le scrutin est clos; les huissières récoltent les bulletins.

(Pause de quelques minutes pour le dépouillement des bulletins).

Résultats :

Bulletins délivrés	:	92
Bulletins rentrés	:	92
Bulletins blancs	:	5
Bulletins nuls	:	2
Bulletins valables	:	85
Majorité absolue	:	43

Il y a 13 voix éparses

Est élue: Madame Gloria CAPT, avec **72** voix.

Madame la Présidente :

Madame la Conseillère, je vous félicite de votre élection et je souhaite que cette année soit pour vous aussi enrichissante qu'elle l'a été pour moi et je vous passe la parole.

(Applaudissements)

Madame Gloria CAPT :

Je vous remercie de la confiance que vous venez de me témoigner en m'élisant Présidente du Conseil communal pour 2003, même si je m'y attendais un peu tout de même, ou du moins l'espérais. Il n'en demeure pas moins que tension, montée de l'adrénaline et plaisir sont au rendez-vous.

Je me réjouis de vous retrouver l'année prochaine. Deux mille trois sera une nouvelle année importante pour Yverdon-les-Bains qui, je l'espère, verra se concrétiser l'aménagement des Rives du lac, la construction d'un parking et le maintien du nuage Blur défiant le temps du haut de sa structure métallique et futuriste.

Bonnes Fêtes, tous mes vœux et à l'année prochaine.

(Applaudissements)

1^{er} Vice-Président / 1^{ère} Vice-Présidente :**Monsieur Jean-Claude RUCHET :**

Au nom du groupe socialiste, j'ai le plaisir de vous présenter la candidature de Madame Nathalie SAUGY à la 1^{ère} Vice-Présidence de notre Conseil.

Mariée et maman de 2 ados, Madame SAUGY habite depuis 1984 dans notre cité. Secrétaire de formation, elle a exercé pendant de nombreuses années son activité au Centre professionnel du Nord vaudois et travaille actuellement à l'Ecole hôtelière de Lausanne.

Ex-Constituante, ancienne secrétaire suppléante de notre Conseil, puis Conseillère communale depuis 3 ans, les destinées de notre Ville et le bien-être de sa population l'incitent à confirmer l'engagement exprimé l'année dernière.

Monsieur Yves RICHARD :

Le groupe radical soutient la candidature de Nathalie SAUGY.

Monsieur Charles KULL :

Le groupe libéral soutient également la candidature de Nathalie SAUGY.

Monsieur Maximilien BERNHARD :

Le groupe UDF soutient également la candidature de Madame Nathalie SAUGY.

Madame la Présidente :

Je vous remercie. Cette élection ayant aussi lieu au bulletin secret, je prie Mesdames les huissières de bien vouloir distribuer les bulletins de vote.

Les huissières distribuent les bulletins de vote. Le scrutin est ouvert.

Le scrutin est clos; les huissières récoltent les bulletins.

(Pause de quelques minutes pour le dépouillement des bulletins).

Résultats :

Bulletins délivrés	:	91
Bulletins rentrés	:	91
Bulletins blancs	:	4
Bulletins nuls	:	0
Bulletins valables	:	87
Majorité absolue	:	44

Il y a 6 voix éparses.

Est élue : Madame Nathalie SAUGY, avec **81** voix.

(Applaudissements)

Madame la Présidente :

Madame la Conseillère, je vous félicite de votre élection et je vous passe la parole.

Madame Nathalie SAUGY :

Je vous remercie pour la confiance que vous m'avez témoignée ce soir et je profite aussi de l'occasion pour vous souhaiter de bonnes Fêtes de fin d'année.

(Applaudissements)

2^{ème} Vice-Président / 2^{ème} Vice-Présidente :**Monsieur Christian PAULI :**

Enfant d'Yverdon, dont il est originaire et où il a suivi sa scolarité et son gymnase, notre candidat a obtenu en 2000 sa licence ès Lettre à l'Université de Lausanne en histoire ancienne, latin et histoire. Assistant diplômé en histoire ancienne, il suit actuellement des études post grades aux Universités de Lausanne et Neuchâtel, ainsi qu'à l'Ecole Pratique des Hautes Etudes à Paris.

Habitant actif de notre Ville, il s'est déjà engagé dans diverses activités, notamment au sein de la Paroisse catholique.

Intéressé tôt par la vie politique, il fut l'un des membres de la Constituante vaudoise pendant toute la durée de son fonctionnement. Aujourd'hui coprésident de la section Jura vaudois des Verts, il a obtenu son siège à notre Conseil lors des élections de l'automne 2001.

Au nom du groupe Solidarité & Ecologie, j'ai le plaisir de vous proposer la candidature de Monsieur Cédric PILLONEL.

Monsieur Charles KULL :

Pour une fois, le groupe libéral va faire la même chose que le groupe Solidarité et Ecologie. Nous n'allons pas nous opposer à son élection mais nous laissons la liberté de vote.

Monsieur Maximilien BERNHARD :

Contrairement au groupe Solidarité et Ecologie, nous donnons un mot d'ordre favorable et demandons de soutenir la candidature de Monsieur Cédric PILLONEL.

Madame Nathalie SAUGY :

Le groupe socialiste soutient avec grand plaisir la candidature de Monsieur Cédric PILLONEL.

Monsieur Yves RICHARD :

Le groupe radical laisse la liberté de vote à ses membres.

Madame la Présidente :

Nous sommes en présence d'une seule candidature. Je prie Mesdames les huissières de bien vouloir distribuer les bulletins de vote.

Les huissières distribuent les bulletins de vote. Le scrutin est ouvert.

Le scrutin est clos; les huissières récoltent les bulletins.

(Pause de quelques minutes pour le dépouillement des bulletins).

Résultats :

Bulletins délivrés	:	92
Bulletins rentrés	:	92
Bulletins blancs	:	10
Bulletins nuls	:	2
Bulletins valables	:	80
Majorité absolue	:	41

Il y a 30 voix éparses.

Est élu : Monsieur Cédric PILLONEL, avec **50** voix.

(Applaudissements)

Madame la Présidente :

Monsieur le Conseiller, je vous félicite de votre élection et je vous donne la parole.

Monsieur Cédric PILLONEL :

Je remercie la majorité de ce Conseil de la confiance qu'il m'accorde et je remercie d'autant plus les Présidents des groupes libéraux et radicaux qui ont permis que ce vote se passe dans un esprit démocratique et de ne pas avoir forcé leurs membres à voter pour moi. Merci.

Scrutateurs :**Madame la Présidente :**

Nous allons passer à l'élection de deux scrutateurs. J'attends vos propositions.

Madame Nathalie SAUGY :

Le groupe socialiste a le plaisir de vous proposer la candidature de Madame Marceline MILLIOUD.

Monsieur Charles KULL :

Le groupe libéral a également le grand plaisir de vous présenter la candidature de Marie-Louise HEFTI.

Madame la Présidente :

Etant donné que nous avons deux candidatures pour deux postes à repourvoir, je vous propose, en vertu de l'article 12 de notre règlement, de les élire à main levée.

Résultat du vote à main levée : A l'unanimité, vous venez donc d'élire Mesdames Marceline MILLIOUD et Marie-Louise HEFTI et je les en félicite.

Scrutateurs suppléants :**Madame la Présidente :**

Nous allons passer à l'élection des scrutateurs suppléants. J'attends vos propositions.

Monsieur Yves RICHARD :

Le groupe radical a le plaisir de vous présenter Monsieur Serge LOVEY.

Monsieur Christian PAULI :

Le groupe S+E a le plaisir de vous présenter la candidature de Mademoiselle Joëlle MONNIN.

Madame la Présidente :

Etant donné que nous avons deux candidatures pour deux postes à repourvoir, je vous propose une élection à main levée.

Résultat du vote à main levée : Madame Joëlle MONNIN et Monsieur Serge LOVEY sont élus à l'unanimité en tant que scrutateurs suppléants.

8. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET INTERPELLATIONS.
--

Motion de Madame Delphine PERRET NAGUIB (Modifications du règlement du Conseil communal relatives à l'examen de la gestion des comptes)

En vertu de l'article 55 du Règlement du Conseil communal je désire déposer une motion concernant la modification de notre règlement en relation avec l'examen de la gestion et des comptes.

La première modification proposée a trait à l'article 105 avec, outre quelques précisions d'ordre rédactionnel, l'ajout de deux points dans la liste des missions confiées à la commission de gestion, à savoir :

Art. 105 :

La commission de gestion s'organise elle-même et se répartit le travail. Elle a notamment pour mission :

- a) de s'assurer de l'exécution des décisions prises **par le Conseil ou la Municipalité** au cours de l'année précédente ;
- b) *inchangé*
- c) *inchangé*
- d) *inchangé*
- e) d'examiner **l'effectif du personnel communal** et l'échelle des traitements ;
- f) *inchangé*
- g) **de vérifier que la Municipalité respecte les dispositions légales relatives à l'exécution de ses tâches ;**
- h) **de lire, à titre d'information, les comptes et le rapport de gestion publiés par les ententes intercommunales, associations de communes, sociétés commerciales, associations et fondations auxquelles la commune est intéressée.**

Je tiens à préciser que ce dernier point n'a pas pour but de surveiller les associations subventionnées par la commune, ce qui dépasse de loin les prérogatives de la Commission de gestion, mais de permettre une discussion sur les mesures prises par la Municipalité dans le cas où des problèmes seraient constatés dans les comptes ou le rapport d'une association. Ce droit serait fort utile pour le dicastère de la sécurité sociale et jeunesse où une large part du budget est constituée de subventions à diverses associations.

La deuxième modification concerne la création d'un article 107bis, formulé comme suit :

Art. 107 bis

La Commission de gestion peut établir un rapport complémentaire sur la gestion de la Municipalité, à la suite de visites ou de toute autre investigation qu'elle effectue après le dépôt de son rapport. Ce rapport complémentaire et les éventuelles réponses de la Municipalité doivent être déposés de sorte que le Conseil puisse en délibérer avant le 31 décembre.

Ce nouvel article est créé dans l'idée non pas de rédiger un deuxième rapport d'une quinzaine de pages mais pour offrir la possibilité aux commissaires d'aller vérifier un point qui n'était pas résolu lors de la visite de la Commission de gestion, par exemple

dans le cas de travaux inachevés, sans devoir reporter ce point à l'année suivante, où une Commission fort différente peut siéger.

Ces diverses modifications peuvent ne pas être du goût de tout le monde mais elles ont semblé être des améliorations à plusieurs Conseillers communaux, tous partis confondus. C'est pourquoi, dans le cadre du travail de réactualisation de notre règlement, je vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de renvoyer cette motion directement à la Municipalité pour étude et rapport, de façon à ce que nous puissions en débattre démocratiquement avec tous les éléments en main.

Cette motion est co-signée Jean-Hügues SCHÜLE, Irène KELLER, Heidi BOTTERON et Georgette ROMON.

Monsieur Raymond GUYAZ :

Je crois que cette motion présente un intérêt indiscutable. Elle concerne évidemment avant tout le fonctionnement de notre Conseil, donc les membres de ce Conseil. Je vous proposerai, Mesdames et Messieurs, afin que ce Conseil, avant la Municipalité, puisse en débattre, et avec l'accord j'espère de Madame la « motionnaire », de renvoyer préalablement cet objet à une Commission du Conseil, avant de la transmettre plus loin.

Madame Delphine PERRET NAGUIB :

Je n'ai aucune objection à la proposition de Monsieur GUYAZ.

Monsieur André PERRET :

Je crois que cette motion est l'émanation des membres de la Commission de gestion. Celle-ci étant déjà une Commission du Conseil, j'ai le sentiment qu'on est en train de doubler la mise. La question se pose de la renvoyer directement à la Municipalité qui pourra la traiter, puisqu'elle est en train d'étudier la refonte, en tout cas partielle, de notre règlement communal.

La discussion n'est plus demandée et la proposition de Monsieur le Conseiller GUYAZ de renvoyer cette motion à une Commission est refusée à une évidente majorité.

La proposition de renvoyer directement cette motion à la Municipalité pour étude et rapport est acceptée à une évidente majorité.



Interpellation de Madame Fabienne RENAUT (Fonctionnement de la Justice de Paix)

Nous souhaitons que la Municipalité intervienne auprès du Conseil d'Etat pour demander une décentralisation de l'Office du tuteur général dans notre Ville, ceci afin d'apporter conseils et soutien aux tutrices et tuteurs privés d'Yverdon-les-Bains en charge des mesures tutélaires yverdonnoises les plus lourdes à assumer.

Monsieur Roger RANDIN :

Si j'ai fait un rapport de minorité sur ce sujet, cela ne veut pas dire que je n'étais pas soucieux des problèmes soulevés par Monsieur KULL.

Je soutiens donc l'interpellation de Madame RENAUT et je peux informer ce Conseil que tous les députés du district, tous partis confondus, ont signé un postulat que j'ai déposé au Grand Conseil hier après-midi.

Madame la Présidente :

La discussion n'étant plus demandée, nous prenons donc acte de l'interpellation de Madame la Conseillère RENAUT.



Interpellation de Madame Claudine GIROUD (Demande d'explication concernant le départ simultané des deux éducateurs de rue)

Conformément à l'article 58 du règlement de notre Conseil, je dépose ici une interpellation. J'aimerais demander une explication à la Municipalité concernant le départ simultané des deux éducateurs de rue, qui faisaient jusqu'alors un excellent travail. Ces démissions m'ont beaucoup étonnée et j'aimerais en connaître les raisons précises. Je vous remercie de votre réponse.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Je pense qu'on ne va pas apporter vraiment de réponse précise ce soir. Je rappelle simplement que ces deux personnes sont sous la responsabilité d'une association, AJYR, et qu'effectivement la Municipalité n'avait donc aucune prérogative quant au suivi du travail de ces deux personnes. Néanmoins, c'est volontiers que nous vous apporterons une réponse lors d'un prochain Conseil.



Monsieur Jean-Huques SCHÜLÉ :

J'ai une question à Monsieur le Syndic, qui doit être, sauf erreur, Président du Conseil d'administration de TRAVYS, concernant les transports publics Yverdon-Grandson.

Tout d'abord, il faut dire clairement que les bus sont confortables, en tout cas concernant la place. Voyez comme nous sommes serrés ici sur ce banc !

Le nouvel horaire est sorti de presse, le réseau est bien organisé mais je constate avec émotion que la salle de spectacles de la Marive n'est plus desservie par les bus. A proximité de cette salle est construit un abri et il y a même une place du genre giratoire pour y faire quelques manœuvres. De nombreuses personnes, venant assister aux soirées ou aux lotos, se demandent pourquoi les bus ne s'y arrêtent plus car, par mauvais temps, il est pénible pour chacun de marcher depuis l'arrêt des Cygnes jusqu'à la Marive.

Ne pourrait-on pas, sur demande, lors de manifestations, faire le crochet pour y déposer les voyageurs, spectateurs ou joueurs qui participent aussi financièrement à la bonne gestion des TPYG ?

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

J'aimerais tout d'abord remercier Monsieur le Conseiller SCHÜLE qui a eu l'amabilité de me procurer sa question. J'ai donc pu la transmettre à la direction de TRAVYS. Je précise en passant que je ne suis pas Président de ce Conseil d'administration, je suis membre. Monsieur REYMOND, Directeur, m'a répondu et je cite les éléments suivants :

- A notre connaissance et après rapide enquête, la Marive n'a jamais eu d'arrêt officiel. Avant la période Expo, lorsque les bus desservaient le Chemin des Bosquets, un arrêt officieux était effectué sur demande vers le petit rond-point de la Marive, situé sur le Quai de Nogent.
- Il faut en plus se rappeler que l'horaire des bus se termine aux alentours de 20h., soit aux heures où la Marive commence en général ses activités. Les vendredis et samedis soirs, le service « Allo-Bus », soit le service de bus à la demande, est disponible et celui-ci peut desservir la Marive.
- Nous n'avons par contre aucune objection pour créer un arrêt définitif à la hauteur de la Marive sur la Rue de l'Arsenal. Le principal problème consiste à trouver un aménagement pour le sens « Près-du-Lac – Patinoire » ce côté de la route étant essentiellement bordé par le mur des Ateliers. En cas d'entrée en matière par la

Municipalité, nous prions le service de Police de prendre contact avec nous pour trouver une solution.

Vous l'aurez compris, cette question sera transmise à Monsieur le Municipal CARRARD, qui examinera avec TRAVYS l'opportunité de créer un arrêt à proximité de notre grande salle.

Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ :

Merci Monsieur le Syndic pour vos explications et merci Monsieur le Municipal CARRARD pour votre dévouement à la bonne cause.

Madame la Présidente :

Parvenus au terme de cet ordre du jour, nous voici arrivés à l'heure des remerciements et d'un petit bilan.

Discours de Madame la Présidente du Conseil communal, Adine PERRET :

Monsieur le Syndic,
Madame et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Point n'est besoin de vous rappeler que l'année 2002 a été une année de Fête pour Yverdon-les-Bains. Expo.02 a ouvert ses portes durant 159 jours mais le temps de la préparation, puis l'évocation des souvenirs, font aussi partie de la Fête. Celle-ci n'est pas encore tout à fait terminée puisqu'il s'agit maintenant pour notre Ville de rebondir, de réaménager les bords du lac, de confirmer son attrait touristique.

Pour ce Conseil et en particulier pour son Bureau, ce fut aussi une année qui a compté un certain nombre de particularités. En premier lieu, nous avons eu une nouvelle secrétaire, qui était arrivée récemment à Yverdon-les-Bains. S'il m'a fallu un petit peu l'aider au début pour préparer les élections cantonales, elle s'est très rapidement investie dans sa nouvelle activité et révélée très efficace. Merci Claudine de m'avoir si bien secondée. Tu es en un temps record devenue la mémoire du Bureau et j'ai beaucoup apprécié de pouvoir tant compter sur toi. Ceci d'autant qu'ensuite nous n'allions pas ronronner.

Dès le mois de juin, le vote par correspondance était introduit. Une nouvelle organisation à mettre en place. Après des essais et des tâtonnements, Yverdon a même réussi à ne plus être la dernière commune à publier ses résultats !

En juillet, nous avons connu les joies d'un second débat pour lequel il fallut convoquer d'urgence ce Conseil. Il y a très longtemps, je ne sais pas combien d'années, que cela n'était pas arrivé.

Enfin, en novembre, il y eut le recomptage manuel des bulletins de vote relatifs à l'initiative fédérale sur l'asile.

Un grand merci à tout le Bureau 2002 de m'avoir efficacement secondée dans mes diverses tâches.

Je tiens à relever que cette année fut pour moi avant tout enrichissante, surtout par les nombreux contacts que j'en ai eus. Les différentes représentations que j'ai assurées, les soirées des sociétés locales m'ont confirmé, si besoin était, qu'Yverdon-les-Bains est une ville très vivante et dont les habitants n'hésitent pas à s'investir pour l'animer.

Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, je vous remercie des excellents contacts que j'ai toujours eus avec vous, empreints de confiance et d'amitié. Mes remerciements vont aussi à vous, Mesdames et Messieurs les Conseillers et à ceux de mon parti, qui m'avez fait confiance et m'avez permis de vivre une année très riche en rencontres, en contacts, en activités, en expériences.

Je rentrerai dans le rang dès l'année prochaine. Si, à l'instar de mes prédécesseurs, je me réjouis de pouvoir à nouveau exprimer mes idées devant ce Conseil, je me réjouis surtout de me taire un peu plus souvent, et de mieux vous écouter. Merci.

(Applaudissements)

Madame la Présidente :

Je cède la parole à Monsieur le Syndic.

Discours de Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Chers collègues Municipaux.

Arrivés au terme de la dernière séance de l'année, je voudrais toutes et tous vous remercier de votre active participation à la gestion de notre Commune. Cette année, votre Conseil a siégé à 10 reprises et à chaque séance, il a abordé chaque point de

l'ordre du jour avec une attitude particulièrement constructive. Je m'en réjouis et je vous en remercie. La sérénité des débats favorisant les bonnes décisions, je forme le vœu que nous puissions continuer de travailler dans un climat aussi agréable l'année prochaine et les années à venir.

Je saisis l'occasion pour remercier aussi mes collègues de la Municipalité du travail qu'ils ont accompli tout au long de l'année, qui fut passablement chargée, pour les raisons que nous connaissons.

Comme vous le savez, la Municipalité se réunit chaque semaine et je la préside avec plaisir car notre huis clos se déroule aussi dans une ambiance très cordiale et propice aux bonnes décisions.

Je tiens à remercier Mesdames les secrétaires, scrutatrices et huissières, sans lesquelles votre Conseil ne pourrait simplement pas tenir séance. Je dois nommer aussi Monsieur le scrutateur !

Et pour terminer, je me tourne vers vous, Madame la Présidente, pour vous féliciter de la parfaite tenue des séances. Votre rigueur et votre bienveillance ont contribué à l'efficacité des débats.

Dans quelques instants, vous allez lever votre dernière séance, je tiens à vous remercier très sincèrement de votre excellent travail et au nom de la Municipalité, j'ai le plaisir de vous remettre quelques fleurs.

(Applaudissements)

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Comme le veut la tradition, j'ai maintenant le plaisir de vous inviter, au nom de la Municipalité, à notre traditionnel apéritif de fin d'année, sans omettre bien évidemment de vous souhaiter un très joyeux Noël et de vous adresser mes meilleurs vœux de bonheur, de santé et de prospérité pour 2003.

(Applaudissements)

Madame la Présidente :

Monsieur le Syndic, je vous remercie infiniment pour ce superbe bouquet de fleurs. A mon tour, Mesdames et Messieurs, de vous souhaiter d'excellentes Fêtes de fin d'année.

Je vous donne rendez-vous, si la matière le permet, au jeudi 6 février 2003, dans cette même salle et je lève cette séance.

Il est 22h42.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Adine PERRET

Claudine RIEBEN

Présidente

Secrétaire

TABLE DES MATIERES

du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 12 décembre 2002

	Pages
1. Appel.....	374
2. Communications de la Présidente	375
3. Communications de la Municipalité	377
4. Préavis no 29 concernant : 1)La Modification du PPA N° 120-005 « Rives du lac », 2)Une demande de credit d'investissement de 480'000 francs pour la participation communale aux travaux de remise en etat du site d'expo-parc, notamment a l'aménagement d'un parking en bordure Nord de l'avenue de l'hippodrome, 3) une demande de credit d'etude de 160'000 francs pour la participation communale a l'etude de la rehabilitation eventuelle de la structure du Nuage "Blur", <u>et préavis no 33 concernant les propositions de réponses aux oppositions aux modifications no 120.005 « Rives du lac »</u> (Madame Gloria CAPT, rapportrice)	377
5. Préavis no 30 concernant la 2 ^{ème} série de compléments au budget 2002.(Madame Marie-Louise HEFTI, Présidente de la Commission des Finances, rapportrice).....	395
6. Motion de Monsieur Jacques FIVAZ et Madame Fabienne RENAUT concernant « L'engagement d'un(e) assistant(e) social(e) en charge des mesures tutélaires yverdonnoises ». (Monsieur Cédric PILLONEL, rapporteur)	397
7. Election du Bureau du Conseil communal pour 2003.....	398
8. Propositions individuelles et interpellations.	406
Motion de Madame Delphine PERRET NAGUIB (Modifications du règlement du Conseil communal relatives à l'examen de la gestion des comptes).....	406
Interpellation de Madame Fabienne RENAUT (Fonctionnement de la Justice de Paix).....	409
Interpellation de Madame Claudine GIROUD (Demande d'explication concernant le départ simultané des deux éducateurs de rue).....	409
Discours de Madame la Présidente du Conseil communal, Adine PERRET :.....	411
Discours de Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :	412